



Vente immobilière sous le régime de la séparation des biens

Par **CORBIN F**, le **25/04/2017** à **23:08**

Bonjour,

Je suis mariée sous le régime de la séparation des biens, je désire vendre un bien immobilier que j'avais acquis avant mon mariage je voudrais savoir si à la suite de cette vente l'argent me revient ou si elle rentre dans le compte commun.

Par **Tisuisse**, le **26/04/2017** à **07:18**

Bonjour,

S'agissant d'un bien propre, le fruit de cette vente vous revient en propre et vous en faites ce que vous voulez. Vous faites verser le montant de cette vente sur un de vos comptes personnel puisque vous avez opté pour la séparation de biens, surtout pas sur le compte commun si vous en avez un avec votre mari.

Par **CORBIN F**, le **26/04/2017** à **09:57**

merci Tisuisse pour votre réponse